



Varilhes le 15, juin 2019

Déposition à l'enquête au Cas le Cas sur la création d'une piste de ski de fond sur le plateau de Beille

La Communauté de Communes de Haute Ariège engage la restructuration du domaine de ski de fond du plateau de Beille.

Les travaux annoncés incluent "le remplacement du téléski du front de neige par un tapis couvert et la création d'une piste de luge hiver", "la création d'une piste de luge sur rail", "la reprise des parkings", "un bâtiment d'accueil" et la création d'une piste dite des rhododendrons pour plusieurs 'boucles nouvelles".

Ce programme vient en complément de la création toute récente (2018) d'un réseau d'enneigement artificiel alimenté par un plan d'eau créé à partir du détournement des eaux du ruisseau d'Artaran.

C'est donc un programme global qui devrait être analysé comme tel et soumis à l'étude d'impact adéquate.

D'autant qu'en réalité, la communauté de Communes prévoit sur le même complexe la réalisation d'une capacité d'hébergement pour une quarantaine de lits (cf. dossier de création du réseau d'enneigement artificiel)

Pour l'heure, la communauté de Communes se contente de présenter une demande pour la création de la piste des rhododendrons et compte limiter son dossier à une simple étude "au cas le cas" afin d'éviter les études d'impacts et l'Enquête Publique indispensables à ce type projet.

Concernant les impacts de la création de la nouvelle piste dite des Rhododendrons :

A partir du plateau de Beille, les pistes se développent selon un axe Nord -Sud sur le versant Est des dômes de Beille. Le Côté Ouest, qui surplombe la vallée de l'Aston, est donc jusqu'à présent préservé des fréquentations hivernales. Le seul sentier pédestre balisé n'est accessible qu'en été.

Cette configuration actuelle des pistes laisse un espace de refuge aux différentes espèces encore présentes sur le site, ce qui a motivé le reconnaissance de la "Zone Protégée du plateau de Beille". Les inventaires faunistiques font ressortir le maintien d'une richesse biologique avec, notamment, la présence attestée du Grand Tétras et d'autres espèces inféodées à ces milieux (Cf. inventaires ANA et ONCFS).

La nouvelle piste projetée se développe en pleine ZNIEFF de type I, ZNIEFF de type II, ZICO, et en limite d'un Natura 2000.

Et elle traverse de part en part la "Zone Protégée du plateau de Beille" !



Outre une zone de Pins à Crochets, dont il est prévu d'abattre une cinquantaine de sujets, elle traverse aussi une Zone Humide, très largement minimisée sur le dossier présenté par la Communauté de Communes. Le développement de la nouvelle piste, tel qu'il figure sur le plan fourni, est représenté en pointillés sur une distance très courte d'une centaine de mètres à travers la zone humide alors qu'en réalité le parcours la traversera sur près de 500 m. Le porteur de projet fait comme si la piste s'arrêtait à l'entrée de la zone humide, la jonction étant laissée à l'état naturel.

C'est à notre avis :

- * peu crédible au vu de la configuration du terrain : des aménagements seront très vraisemblablement nécessaires pour franchir la zone humide (zone talweg de ruisseau).
- * et, dans tous les cas, le passage projeté de skieurs est très impactant pour la zone humide par le tassement des dameuses et les retards de végétation imposés par le décalage de fonte de cette neige damée (cycles végétatifs retardés et reproductions compromises). Or, sur cette zone, ont été recensées des espèces protégées telles la Drosera Rotundifolia, la Linaigrette etc...

En conclusion, ce projet est impactant pour des milieux riches et variés, bien au-delà de ce que l'on peut admettre pour un dossier au cas le cas. Il ressort à l'évidence du régime d'autorisation soumis à Enquête Publique et à Etude d'Impact.

Il doit être présenté conjointement au projet global de réaménagement du site du plateau de Beille dans son ensemble, tous impacts inclus, puisque c'est de cela qu'il s'agit.

Il est regrettable qu'une fois de plus, soient présentés comme innocents des projets qui ne le sont pas.

Pour l'APRA Le Chabot
La Présidente



Aurélie Klejnic